



Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 20  
Quorum du vote : 16  
Nombre de membres votants : 19  
Date de convocation : 17 mars 2023

**DELIBERATION N°14  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 29 MARS 2023**

**Carte 3 : SAGE OBSERVATOIRE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Die, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Conseil Départemental** : M. Daniel GILLES

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** : Mmes Dominique BALDERANIS (suppléante de Gilles MAGNON), Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON ; MM. Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

**Communauté des communes du Diois** : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Michèle PHILIPPE, MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Daniel ROLLAND, Alain BONNARD (suppléant de Gérard PERDRIX)

**Communauté de communes du Val de Drôme** : MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON (suppléant de Claude AURIAS), Philippe CHAVE (suppléant de Jean SERRET), Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Cyrille VALLON

**Autres présents** :

**SMRD** : Mme Caroline JEANJEAN, MM. ARNAUD David, BIELAKOFF Olivier, Julien NIVOU

**CCD** : M. Dominique JOUBERT

**Étaient excusés** :

**Conseil Départemental** : Mme Martine CHARMET ; MM. David BOUVIER, Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme** : ; MM. Gilles MAGNON, Jean-Pierre POINT, Franck MONGE

**Communauté des communes du Diois** : Mme Dominique VINAY ; M. Gérard PERDRIX

**Communauté de communes du Val de Drôme** : Mme Régine CHALEAT ; MM. Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, René ESTEOULLE, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET

**OBJET : AMELIORATION DU RESEAU DE SUIVI QUANTITATIF : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Président rappelle que dans le cadre de l'observatoire du SAGE, le SMRD réalise des suivis quantitatifs sur le bassin depuis de nombreuses années.

Ces suivis se divisent en deux sous partie : le suivi des débits et le suivi des hauteurs de nappes.

Afin de répondre aux enjeux quantitatifs actuels et futurs sur le bassin versant de la Drôme tels que discutés dans les instances de la CLE dans le cadre des travaux de révision du SAGE, le Président indique la nécessité de moderniser et compléter son réseau de mesures.

Sur le secteur entre Crest et Alex :

Le matériel de suivi en continu des hauteurs de nappes (Alex et Grâne), installé en 2006, est aujourd'hui vieillissant et il est proposé de moderniser ces deux piézomètres.

En ce qui concerne les stations de mesures de débits de la Drôme, également de la même époque (seuil SMARD à Crest et seuil des Pues à Alex), la station de suivi d'Alex a déjà été modernisée. Il est proposé de renouveler la station du seuil SMARD qui le nécessite. Cet investissement permettra de visualiser les hauteurs d'eau (puis le débit) en direct sur internet.

Au niveau du cône de déjection de Livron – Loriole :

Les différents réseaux de suivis des hauteurs de nappes (DREAL et SMRD) ne permettent pas de d'envisager de manière suffisamment précises les relations nappes - crues et d'évaluer l'impact des prélèvements sur le débit de la Drôme.

Face à ce manque de connaissances, il est proposé de compléter ces suivis par l'installation de quatre suivis piézométriques en continu (implantations à préciser au regard des résultats de la carte piézométrique en cours d'établissement par le BRGM).

Le Président propose également d'envisager l'acquisition d'une sonde piézométrique manuelle pour du suivi ponctuel du niveau des nappes en complément.

Le montant global de ces investissements, tels qu'inscrits à la PPI est évalué à 16 700€ TTC

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- AUTORISE le démarrage de l'opération citée en objet ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 ;
- SOLLICITE les subventions les plus élevées auprès du Conseil départemental de la Drôme et de l'Agence de l'eau ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,  
Gérard CROZIER

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE  
DROME ET DE SES AFFLUENTS

